



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

RAPPORT D'ACTIVITÉ



www.douanes.ga



Douanes Gabon



Douanes Gabon



**SCANNEZ LE QR CODE
POUR ACCÉDER À NOTRE
CONTENU MULTIMÉDIA**





« Les crises, même les pires,
recèlent en elles des opportunités.
Elles sont souvent très riches d'enseignements,
d'expériences et de leçons pour la suite.»

SON EXCELLENCE
ALI BONGO ONDIMBA
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
CHEF SUPRÊME DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ







MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses difficultés inhérentes à la pandémie de la Covid-19, aussi bien pour l'ensemble de l'économie nationale que pour l'accomplissement des différentes missions de la douane.

Dans ce contexte, les Douanes Gabonaises ont su faire preuve de résilience en révélant leurs capacités à réagir face à cette crise sanitaire ponctuée par ses multiples vagues. Ainsi, tout a été mis en œuvre pour garantir la chaîne d'approvisionnement, le recouvrement des recettes, l'accompagnement des opérateurs économiques, la sécurisation des frontières contre toutes formes de trafics et la poursuite de notre processus de modernisation.

En effet, la mise en place de procédures accélérées pour les produits importés dans le cadre de la Covid-19, a mis en lumière l'importante contribution de la douane gabonaise en vue de faciliter la circulation de marchandises, dans le cas particulier du mouvement des fournitures médicales et des vaccins, en période d'urgence. Ainsi, la douane a démontré qu'aucun défi n'est insurmontable tant que sont appliqués le juste savoir-faire et l'approche adéquate, se profilant comme un véritable agent de facilitation de la circulation de ces produits en situation d'urgence.

Sur un plan strictement douanier, la feuille de route des mesures gouvernementales a porté, entre autres, sur la maximisation des liquidations et le recouvrement des recettes douanières, la facilitation et sécurisation des flux commerciaux, la réappropriation des lettres de noblesse de l'administration et la contribution active à la relance de l'économie nationale au sortir de la pandémie de la Covid-19.

C'est ainsi que nous nous sommes attelés, entre autres, à la maîtrise de la dépense fiscale à travers notamment la suppression ou la réduction de certains avantages, le recouvrement effectif de certaines recettes exigibles ainsi que l'assainissement de l'environnement des échanges et de l'action de l'administration.

C'est dans ce contexte qui se prête à un optimisme mesuré que la Représentation Nationale a assigné, par le biais de la Loi de Finances Initiale (LFI) pour

l'année 2021, des objectifs de recettes de 333 milliards de francs CFA à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Toutefois, une Loi de Finances Rectificative (LFR) en cours d'exercice portant les objectifs de recettes de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects à 304,3 milliards de francs CFA, en exhortant vivement ces services à davantage de rigueur dans la maîtrise de l'assiette, dans la liquidation et dans le recouvrement des impôts de porte notamment dans un contexte de forte pression budgétaire.

Par ailleurs, pour faire face aux défis auxquels la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects est confrontée, dans son environnement politique, économique et social, le recours à la gestion stratégique s'est imposé à elle, comme une condition essentielle de sa modernisation. Pour ce faire, nous avons défini un plan stratégique triennal 2021-2023 autour de la vision « Faire de la Douane Gabonaise une administration moderne, performante et vertueuse au cœur de la relance économique » et l'Administration des Douanes a élaboré un Plan stratégique pour la période 2021-2023 qui lui permettra de se moderniser en s'arrimant aux normes d'activité édictées par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), et aux bonnes pratiques en usage dans la communauté douanière internationale.

Autant d'éléments qui permettront d'établir un schéma de développement global, de soutenir efficacement la politique de relance économique du Gouvernement et de respecter les objectifs qui nous sont assignés par les plus Hautes Autorités de notre pays, en tête desquelles le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA.

A l'image de ces réformes, l'ensemble du personnel ambitionne de porter toujours plus haut l'image et la notoriété des Douanes Gabonaises et s'emploie à servir quotidiennement l'intérêt général avec Honneur et Dévouement.



Le Directeur Général des Douanes
et Droits Indirects

Boris ADMINA ATCHOUGHOU

Sommaire

I	Les temps forts	P.6
II	Des actions et des réalisations	P.7
III	Une Douane autour d'une stratégie triennale de développement et de modernisation	P.8
IV	Les chiffres clés	P.9
V	Synthèse et Perspectives	P.23



LES TEMPS FORTS

Réunion du Comité de Direction (CODIR)

Présidé par le Directeur Général, le Comité de Direction s'est réuni le 22 mars 2021 afin de décliner la vision, les valeurs de l'administration et de donner les objectifs stratégiques en alignement avec la politique douanière du Gouvernement. Ces orientations stratégiques sont définies dans le Plan Stratégique de modernisation et le Plan d'action triennal 2021-2023 et remises à travers des Lettres d'objectifs avec les indicateurs de performance à chaque collaborateur pour la mise en œuvre

Révision du montant de la mercuriale relative aux droits de sortie à l'exportation du minerai de manganèse

Dans l'objectif d'optimisation et de mobilisation des recettes, la révision de la méthode de calcul jugée inadaptée s'avère nécessaire afin de mieux refléter les tendances actuelles du marché. A ce titre, une commission Bipartite DGDDI/COMILOG est créée et chargée de mettre en œuvre de nouvelles modalités pratiques de régularisation des droits de sortie suivant vente des expéditions du minerai de manganèse, conformément aux dispositions de la Loi de Finances Rectificative 2017. Ce qui a conduit à la mise en place d'un nouveau mécanisme de calcul des droits de sortie sur le minerai de manganèse à l'exportation conformément aux Arrêtés n°049.21/MER/MPGM et 050.21/MER/MPGM du 13 août 2021 et effectif depuis le 1er octobre 2021

Signature d'un Protocole d'Accord de Collaboration entre la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects et Owendo Container Terminal (DGDDI/OCT)

La nécessité de coopérer au sujet des questions liées à l'application de la législation douanière, de la célérité, de la sécurisation de l'activité portuaire et de la limitation des sorties frauduleuses de conteneurs au port d'Owendo a abouti à la signature d'un Protocole d'Accord de Collaboration DGDDI/OCT en mai 2021.

Ce Protocole d'accord de collaboration a pour objectif :

- Un échange de données entre le système douanier SYDONIAWorld et le système d'information de la société OCT.
- Un meilleur suivi par l'administration douanière de l'activité conteneur dans les parcs conteneurs OCT;
- Une meilleure prise en charge des contrôles documentaires par OCT.

Déploiement de l'entrepôt spécial d'hydrocarbure

Depuis près d'une décennie la DGDDI enregistre une augmentation des importations des produits pétroliers (essence, gasoil, pétrole lampant, jet A1 et gaz butane). Compte tenu de leurs sensibilités, ces produits sont généralement mis à la consommation à travers des Bons à Enlever Provisoires (BAEP), pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Pour pallier à ces difficultés, le Gouvernement a pris des dispositions pour que les importations des produits pétroliers se fassent sous le régime douanier de l'entrepôt spécial d'hydrocarbures, à travers l'article 31 de la Loi de Finances 2019.

Ce régime douanier permet de suivre l'entrée, le séjour et la sortie des produits, sous certaines conditions, en suspension des droits et taxes. La gestion, sous ce régime, des produits pétroliers a pour conséquence de connaître les droits liquidés au prorata des quantités mises à la consommation. Cette nouvelle obligation se matérialise par la transformation des différents dépôts pétroliers présents actuellement sur le territoire national, en entrepôts d'hydrocarbures (Cf. article 247 du Code des Douanes de la CEMAC).

Ce nouveau mécanisme de recouvrement de prélèvements obligatoires a permis de recouvrer près de 11 milliards de francs CFA au titre de l'exercice 2021.



DES ACTIONS ET DES RÉALISATIONS

Déploiement du SYDONIAWorld

Dans le cadre du processus de modernisation, la douane a poursuivi le déploiement du SYDONIAWorld. A ce titre, trois des quatre régions douanières que compte le pays ont à ce jour migrées, représentant plus de 99% des recettes prélevées. Ainsi, le SYDONIAWorld est effectif dans les régions de Libreville, Franceville et Port-Gentil.

Des équipes restent mobilisées pour l'implémentation de SYDONIAWorld dans la région douanière d'Oyem, étant entendu que cette dernière n'est pas encore informatisée.

Mise en application de la méthode du tirant d'eau (Draft Survey)

L'utilisation d'une matrice automatisée de calcul du tirant d'eau pour s'arrimer aux exigences de performance du secteur minier nécessite d'appliquer une méthode du tirant d'eau qui permet de quantifier les navires de commerce par la pesée.

Ces opérations sont effectuées conjointement avec les sociétés d'inspection dûment mandatées. Ce qui entraîne une amélioration des statistiques et de la valeur imposable des droits de sortie.

Cellule santé (ASCOMA)

Dans l'optique de l'amélioration de l'environnement socioprofessionnel des Agents, l'administration crée une Cellule Santé. Cette dernière a mis en place un mécanisme pour apurer la dette de l'assurance maladie d'ASCOMA et s'assurera de la reprise des prestations dès le 1er trimestre 2022 afin de faire à nouveau bénéficier les agents des douanes d'une assurance maladie complémentaire.

Signature de l'Instruction cadre N°001/MER/SG/DGDDI portant sur la procédure de dédouanement des marchandises

L'Instruction cadre N°001/MER/SG/DGDDI portant sur la procédure de dédouanement des marchandises a été signée le 27 août 2021. Cette Instruction cadre a pour objet de définir les conditions et les modalités pratiques d'exécution et traitement par les bureaux de douane des formalités de dédouanement des marchandises acheminées par voies maritime, aérienne et terrestre à destination ou au départ du territoire douanier.

Rédaction du Plan stratégique de modernisation triennal 2021-2023

Le plan stratégique de la DGDDI est élaboré pour la période 2021-2023, et permettra à la douane gabonaise de se moderniser en s'arrimant aux normes d'activité édictées par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), et aux bonnes pratiques en usage dans la communauté douanière internationale. Ce cadre stratégique doit accompagner le plan de relance économique exprimée par les plus Hautes Autorités du pays.

Le plan stratégique de la DGDDI développe ainsi la vision de ce qu'elle entend être à l'horizon 2023. De cette vision, découle des valeurs qu'elle entend cultiver. De celles-ci, à leur tour, sont mises au service de sa mission, c'est-à-dire de sa raison d'être, de sa finalité ainsi que de ses choix stratégiques à travers les différents axes stratégiques et les objectifs à atteindre.



UNE DOUANE AUTOUR D'UNE STRATÉGIE TRIENNALE DE DÉVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION

La vision à l'horizon 2023 est de :

« Faire de la douane gabonaise une administration moderne, performante et vertueuse au cœur de la relance économique ».

Les valeurs que nous devons adopter :

Honneur
Dévouement
Probité
Intégrité
Respect
Responsabilité
Professionalisme

LES AXES STRATÉGIQUES

Pour concrétiser sa vision, la DGDDI retient les quatre axes stratégiques suivants :

Axe 1 :
Optimisation des recettes, lutte contre la fraude, contrôle et facilitation des échanges ;

Axe 2 :
Développement d'instruments et d'outils modernes, innovants et performants;

Axe 3 :
Renforcement des capacités organisationnelles de l'Administration des Douanes ;

Axe 4 :
Renforcement des partenariats.

Les axes stratégiques définis ci-dessus se déclinent en objectifs stratégiques qui traduisent les engagements que la DGDDI doit prendre en termes de résultats à atteindre dans le but de concrétiser sa vision.



LES CHIFFRES CLÉS

Présentation de la DGDDI

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, une des plus anciennes entités administratives de notre pays dont les activités remontent à la période coloniale, est régie par les dispositions du Décret n°000422/PR/MDDEPIP du 09 août 2016.

Rattachée au Ministère de l'Economie et de la Relance, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects a en charge notamment :

Une mission fiscale portant sur le contrôle de l'assiette et la liquidation des droits, taxes et autres redevances liés à l'importation ou à l'exportation des marchandises ;

Une mission de surveillance et de protection de l'espace économique national et du territoire douanier ;

Une mission d'assistance et d'appui aux opérateurs économiques et aux investissements.

Pour accomplir ces missions, la Direction Générale des Douane et Droits, placée sous l'autorité d'un Directeur Général, comprend des services centraux (inspections des services et directions centrales au nombre de huit), des services extérieurs et quatre régions douanières.

L'effectif global des Agents de l'administration des douanes gabonaises, à ce titre, est de 1192 au 31/12/2021.

Tableau des

EFFECTIFS PAR REGION ET PAR GENRE

Régions	Répartition par genre		
	F	H	Total
Estuaire	397	478	875
Haut-Ogooué	32	42	74
Woleu N'tem	24	67	91
Ogooué Maritime	43	66	109
Abidjan	1	0	1
Belgique	2	1	3
France	2	1	3
Guinée Equatoriale	0	2	2
Sénégal	0	1	1
Maroc	0	1	1
Pékin	0	1	1
Washington	1	1	2
TOTAL STAGIAIRES	10	19	29
TOTAL	512	680	1192

Répartition au 31/12/2021

IV

Rapport d'activité 2021 : les chiffres clés

LES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Tableau des

STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Année 2019

Année 2020

Année 2021

EXPORTATIONS produits nationalisés)	(y compris)	3 137,58	3 014,69	3 259,48
Pétrole brut		2 357,53	2 126,70	2 185,79
Produits dérivés du pétrole		121,29	118,13	149,04
Manganèse		192,22	260,43	298,98
Ferro-silico-manganèse		20,60	22,56	26,11
Or (sous forme brute)		2,72	1,56	8,44
Bois sciés et ouvrages		357,63	409,45	489,21
Caoutchoucs naturels		7,85	7,36	5,58
Huile de palme		12,32	19,58	40,36
Poissons et produits de la pêche		1,06	1,44	1,04
Autres		64,36	47,48	54,91
IMPORTATIONS		1 439,69	1 322,90	1 234,70
BIENS DE CONSOMMATION		455,60	456,13	478,65
• Produits alimentaires		325,41	329,02	339,00
• Produits pharmaceutiques		53,45	56,94	58,25
BIENS D'ÉQUIPEMENT		528,05	483,82	356,95
• Véhicules		73,02	66,99	82,07
BIENS INTERMÉDIAIRES		311,80	304,36	337,23
• Produits de consommation non alimentaire		82,11	84,13	83,53
ÉNERGIE		144,24	78,59	61,87
• Produits dérivés du pétrole		123,14	73,18	36,42
BALANCE COMMERCIALE				
Solde		1 697,89	1 691,79	2 024,78
Taux de couverture		217,94 %	227,89 %	263,99 %
RÉSULTATS DE LA FISCALITE DOUANIÈRE				
Montant liquidations des droits et taxes		289,29	270,00	293,02
• à l'exportation		12,87	16,31	24,14
• à l'importation		276,42	253,68	268,89
Recouvrement		288,07	310,80	323,23
Dépense fiscale		216,74	208,92	164,78
• Franchise suite Loi de Finances		50,67	35,61	30,79
• Taux unique réduit de 5%		69,13	78,84	28,47
• Franchise totale suite décision gouvernementale (Vie chère)		35,16	34,71	25,19

(En milliards de francs CFA)



I. EXPORTATIONS

A. VALEUR ET TAUX DE VARIATION DES EXPORTATIONS

La valeur des biens à la sortie du territoire, tous régimes douaniers confondus, est de 4 463,99 milliards de francs CFA à fin décembre 2021, contre 4 242,11 milliards de francs CFA pour la même période à fin décembre 2020, soit une hausse de 5,23%.

Tableau des

VALEURS DES EXPORTATIONS PAR RÉGIME DOUANIER

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variations	
				2020/2019	2021/2020
Sorties tous régimes douaniers	4 518,78	4 242,11	4 463,99	-6,12 %	5,23 %
Exportations définitives	3 137,58	3 014,69	3 259,48	-3,92 %	8,12 %
Régimes suspensifs	1 381,20	1 227,42	1 204,51	-11,13 %	-1,87 %
Réexportation (*)	1 350,15	1 214,30	1 187,84	-10,06 %	-2,18 %
Exportation temporaire	27,82	9,45	3,81	-66,02 %	-59,67 %
Transit	2,00	3,44	12,35	72,34 %	258,94 %
Avitaillement	1,24	0,23	0,51	-81,69 %	124,68 %

(En milliards de francs CFA)

Les exportations définitives, évaluées à 3 259,48 milliards de francs CFA pour l'année 2021, augmentent de 8,12% par rapport à l'an passé.



I. EXPORTATIONS

Tableau de

TAUX DE VARIATION DES EXPORTATIONS

	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	Octobre	Novembre	Décembre	4e Trimestre	Total
2020/2019	64,27 %	-40,49 %	-34,18 %	-36,93 %	72,41 %	89,92 %	23,95 %	-3,92 %
2021/2020	-42,79 %	38,38 %	56,78 %	59,66 %	44,43 %	-23,84 %	19,03 %	8,12 %



B. DROITS ET TAXES A L'EXPORTATION (DTE)

Le montant des DTE liquidés est de 24,14 milliards de francs CFA à fin décembre 2021, contre 16,31 milliards de francs CFA à fin décembre 2020, soit une hausse de 47,94%.

Tableau des

EVOLUTIONS DES DROITS ET TAXES À L'EXPORTATION

	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	Octobre	Novembre	Décembre	4e Trimestre	Total
Année 2019	2,70	2,88	3,46	1,35	1,17	1,31	3,84	12,87
Année 2020	2,93	4,52	4,20	1,30	1,93	1,44	4,67	16,31
Année 2021	4,44	5,48	8,14	1,86	2,15	2,07	6,07	24,14

(En milliards de francs CFA)

Tableau des

TAUX DE VARIATION DES DTE

	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	Octobre	Novembre	Décembre	4e Trimestre	Total
2020/2019	8,58 %	56,94 %	21,57 %	-3,96 %	64,57 %	9,51 %	21,62 %	26,78 %
2021/2020	51,76 %	21,25 %	93,81 %	43,19 %	11,09 %	43,90 %	30,11 %	47,94 %

(En milliards de francs CFA)



II. IMPORTATIONS

A. VALEUR DES IMPORTATIONS

1) Evolution des entrées de biens tous régimes douaniers

La valeur des biens à l'entrée du territoire, tous régimes douaniers confondus, est de 2 060,14 milliards de francs CFA pour la période de janvier à décembre 2021, contre 1 997,73 milliards de Francs CFA durant la même période en 2020, soit une hausse de 3,12%. Cette hausse s'explique essentiellement par une progression (22,32%) de la valeur des marchandises admises en régimes douaniers suspensifs des droits et taxes, alors que la valeur des marchandises mises à la consommation accuse une baisse de 6,67%.

Tableau des

VALEURS DES IMPORTATIONS TOUS RÉGIMES DOUANIERS

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variations	
				2020/2019	2021/2020
Entrées tous régimes douaniers	2 271,17	1 997,73	2 060,14	-12,04 %	3,12 %
Mise à la consommation (*)	1 439,69	1 322,90	1 234,70	-8,11 %	-6,67 %
Régimes suspensifs	831,49	674,83	825,44	-18,84 %	22,32 %
Admission Temporaire Normale (ATN)	592,84	394,46	387,94	-33,46 %	-1,65 %
Admission Temporaire Spéciale (ATS)	134,14	213,89	367,52	59,45 %	71,83 %
Transit	59,15	28,11	38,82	-52,47 %	38,07 %
Mise en entrepôt	27,80	30,15	27,00	8,44 %	-10,43 %
Réimportation	17,57	8,22	4,17	-53,18 %	-49,34 %

*Y compris les mises à la consommation suite à un régime suspensif

2) Evolution des entrées de biens en régimes suspensifs de droits et taxes

A l'exception des régimes d'ATN, des mises en entrepôt et de la réimportation qui accusent respectivement une diminution de la valeur de 1,65%, 10,43% et 49,34%, le régime d'admission temporaire spéciale affiche une nette augmentation de 71,83% et le transit enregistre une hausse de 38,07% par rapport à l'année 2020.

3) Evolution des importations mises à la consommation

Pour fin décembre 2021, le cumul des importations sous le régime de la mise à la consommation est évalué à 1 234,70 milliards de Francs CFA, contre 1 322,90 milliards de Francs CFA pour la même période de l'année antérieure, soit une baisse de 6,67%.



IV

Rapport d'activité 2021 : les chiffres clés

II. IMPORTATIONS

A. VALEUR DES IMPORTATIONS

Tableau des

VALEURS DES MARCHANDISES MISES À LA CONSOMMATION

	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	Octobre	Novembre	Décembre	4e Trimestre	Total
Année 2019	342,30	369,15	343,78	121,39	118,42	144,65	384,45	1 439,69
Année 2020	319,72	340,84	328,82	114,77	106,93	111,81	333,52	1 322,90
Année 2021	298,99	316,16	284,36	113,19	108,68	113,33	335,20	1 234,70

Tableau des

TAUX DE VARIATION DE LA VALEUR DES MARCHANDISES MISES À LA CONSOMMATION

	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	Octobre	Novembre	Décembre	4e Trimestre	Total
2020/2019	-6,59 %	-7,67 %	-4,35 %	-5,45 %	-9,70 %	-22,70 %	-13,25 %	-8,11 %
2021/2020	-6,49 %	-7,24 %	-13,52 %	-1,38 %	1,64 %	1,36 %	0,51 %	-6,67 %

Pour l'année 2021, la baisse de la valeur des marchandises mises à la consommation est observable pour les types de biens suivants : BIENS D'ÉQUIPEMENT (-26,22%) et ÉNERGIE (-21,27%). Tandis que les BIENS DE CONSOMMATION et les BIENS INTERMÉDIAIRES affichent respectivement une hausse de 4,94% et de 10,80%.

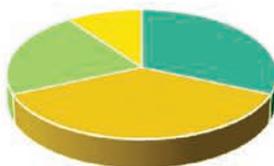




Graphe des

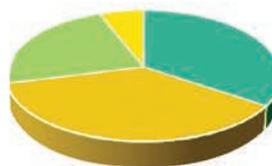
EVOLUTIONS DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS MISES À LA CONSOMMATION

Année 2019



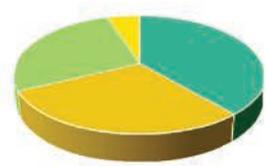
22 %
10 %
31 %
37 %

Année 2020



23 %
06 %
34 %
37 %

Année 2021



27 %
05 %
39 %
29 %

Légende

- Biens de consommation
- Biens d'équipement
- Biens intermédiaires
- Energie



III. SOLDE COMMERCIAL

A fin décembre 2021, le solde de la balance commerciale de biens, toujours excédentaire, présente une augmentation de 19,68% résultant d'une hausse des exportations nominales (+8,12%) couplée à une baisse des importations nominales (-6,67%).

Tableau du
SOLDE COMMERCIAL

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variations	
				2020/2019	2021/2020
Exportations (1)	3 137,58	3 014,69	3 259,48	-3,92 %	8,12 %
Importations (2)	1 439,69	1 322,90	1 234,70	-8,11 %	-6,67 %
SOLDE [(1)-(2)]	1 697,89	1 691,79	2 024,78	-0,36 %	19,68 %
Taux de couverture [(1) / (2)]	217,94 %	227,89 %	263,99 %	4,57 %	15,84 %

IV. TOTAL DES LIQUIDATIONS DOUANIÈRES ET OBJECTIFS

Tableau
TOTAL DROITS ET TAXES LIQUIDÉS

	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	Octobre	Novembre	Décembre	4e Trimestre	Total
Année 2019	66,23	74,91	69,58	22,80	29,02	26,73	78,56	289,29
Année 2020	61,79	72,94	66,58	22,13	21,44	25,12	68,68	270,00
Année 2021	68,13	76,85	65,48	26,45	27,06	29,05	82,57	293,02



IV. TOTAL DES LIQUIDATIONS DOUANIÈRES ET OBJECTIFS

Tableau des
TAUX DE VARIATION DES DROITS ET TAXES LIQUIDÉS

	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	Octobre	Novembre	Décembre	4e Trimestre	Total
2020/2019	-6,71 %	-2,63 %	-4,31 %	-2,96 %	-26,15 %	-6,04 %	-12,57 %	-6,67 %
2021/2020	10,26 %	5,35 %	-1,66 %	19,55 %	26,23 %	15,66 %	20,21 %	8,53 %

La Loi de Finances Rectificative (LFR) de l'année 2021 a prescrit à l'Administration des Douanes un objectif de recettes de 304,30 milliards de francs CFA.

L'Administration des Douanes et Droits Indirects a réalisé, pour l'année 2021 un montant des recettes de 323,23 milliards de francs CFA, soit un excédent de 18,93 milliards de francs CFA, pour un taux de réalisation à fin décembre 2021 de 106,22%. Ce résultat démontre la mise en place d'une meilleure stratégie de mobilisation des recettes douanières. Le montant des restes à recouvrer s'élève à 3,93 milliards de francs CFA.

Tableau des
RÉALISATIONS, CHIFFRES ATTENDUS PAR RAPPORT À LA LFR 2021 (OBJECTIFS DE 304,3 MILLIARDS) ET TAUX DE RÉALISATION

	Année 2021
Liquidations	293,02
Recouvrements	323,23
• Taux de recouvrement	110,3 %
Chiffres attendus/Objectifs LFR2021 (304,3 milliards)	304,30
Ecarts Recouvrements/Chiffres attendus	18,93
• Taux de réalisations du chiffre attendu/Objectifs LFR2021	106,22 %
Restes à recouvrer (RAR) / liquidations sur déclarations 2021	3,93

Graphe des
EVOLUTIONS DU MONTANT TOTAL DES RECOUVREMENTS ET DE L'OBJECTIF DE LA LOI DES FINANCES (MILLIARDS DE FRANCS CFA)



V. DÉPENSE FISCALE OCCASIONNÉE PAR LES EXONÉRATIONS

Le montant de la dépense fiscale (pertes de recettes ou manques à gagner) née des importations et des exportations bénéficiant d'un régime privilégié, est de 164,78 milliards de francs FCFA au terme de l'année 2021, contre 208,92 milliards de FCFA l'année précédente, soit une baisse de 21,13%.

Cette baisse est observable au niveau des principales franchises et reflète une meilleure gestion de la dépense fiscale.

Tableau des

DÉPENSES FISCALE PAR TYPE DE BIENS

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variations	
				2020/2019	2021/2020
Dépense fiscale	216,74	208,92	164,78	-3,60 %	-21,13 %
BIENS DE CONSOMMATION	52,46	48,29	52,25	-7,94 %	8,19 %
• Produits alimentaires	43,83	40,53	44,10	-7,53 %	8,79 %
BIENS D'ÉQUIPEMENT	112,28	107,70	56,08	-4,08 %	-47,93 %
BIENS INTERMÉDIAIRES	48,54	50,07	50,85	3,16 %	1,55 %
ÉNERGIE	3,46	2,85	5,60	-17,45 %	96,30 %

Tableau des

DÉPENSES FISCALE PAR CODE ADDITIONNEL

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variations	
				2020/2019	2021/2020
Dépense fiscale	216,74	208,92	164,78	-3,60 %	-21,13 %
• Franchise suite Loi de Finances	50,67	35,61	30,79	-29,71 %	-13,55 %
• Taux unique réduit de 5%	69,13	78,84	28,47	14,05 %	-63,88 %
• Franchise totale suite décision gouvernementale (Vie chère)	35,16	34,71	25,19	-1,27 %	-27,43 %
• Franchise totale pour matériel de recherche pétrolière et minière	15,54	18,47	8,65	18,87 %	-53,19 %
• Exo TCI et taux TVA 0% secteur pétrolier	25,77	16,40	7,51	-36,37 %	-54,17 %
• TVA 0% secteur pétrolier	0,02	0,00	2,60	-98,04 %	789303,22 %
• Franchises Marché d'état (AVIC, MIN.EDU...)	0,47	0,04	2,16	-91,43 %	5292,12 %
• Exemption exceptionnelle des droits et taxes pour les Forces Gabonaises	1,01	1,33	2,12	31,96 %	59,08 %
• Franchise totale exceptionnelle	1,79	0,81	1,85	-54,72 %	127,85 %
• Franchise totale pour marché d'Etat	2,15	9,72	1,63	351,17 %	-83,25 %
• Exemption exceptionnelle 6ème BIMA (Forces Françaises)	2,18	2,71	1,49	24,06 %	-44,86 %
• Autres	12,85	10,28	52,31	-19,99 %	408,89 %



180 410217 6
4561

ACL

ACLU 96359271
4561

MAX. GROSS	27 500 KG
TARE	4 500 KG
NET	23 000 KG
CU. CAP.	2 300 CBM

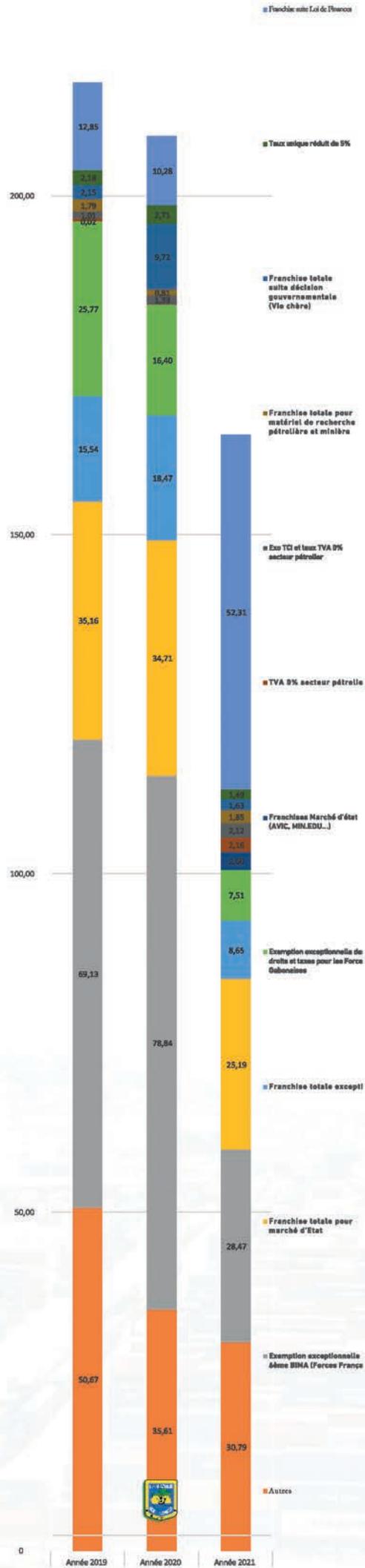
ACL

ACLU 973229 6
4561

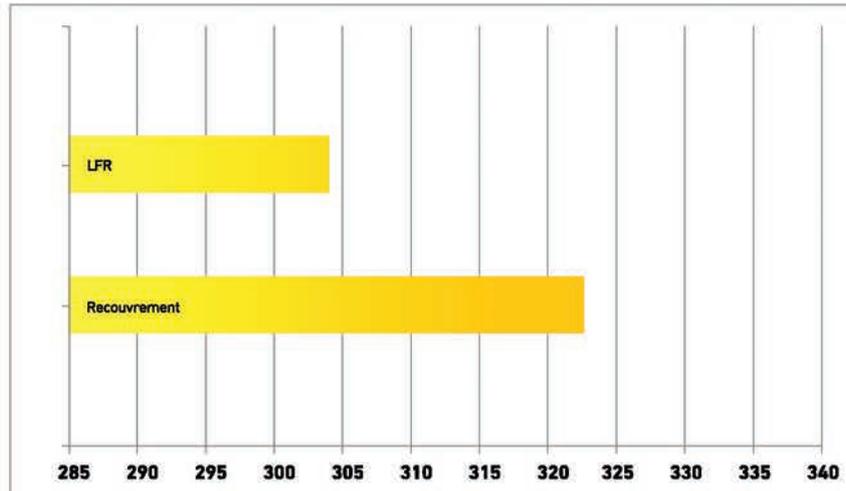
MAX. GROSS	30 500 KG
TARE	7 000 KG
NET	23 500 KG
CU. CAP.	2 300 CBM

TCL

Graphique des
**ÉVOLUTIONS DE LA DÉPENSE FISCALE PAR TYPE D'EXONÉRATION
 SÉLECTIONNÉE (LES PLUS IMPORTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2021)**



SYNTHESE ET PERSPECTIVES



Avec 323,23 milliards de recouvrements des droits et taxes, l'objectif des recettes douanières de l'année 2021 arrêté à 304,30 milliards par la Loi de Finances Rectificative 2021 est dépassé de 18,93 milliards de francs CFA. En rappelant que malgré la baisse des importations pour la mise à la consommation, expliquée en partie par la pandémie de la COVID-19, les réalisations, essentiellement justifiées par les différentes actions en recouvrements menées par l'administration des douanes, sont satisfaisantes.

Ainsi, la régularisation des impayés, les régularisations de la COMILOG, le suivi des entrepôts hydrocarbures, les régularisations de SOGARA et la baisse de la Dépense Fiscale sont autant d'actions menées et suivies par l'administration qui ont permis le surpassement de ses objectifs.

Par ailleurs, à fin décembre 2021, les restes à recouvrer sont évalués à 3,93 milliards de francs CFA.

Au titre des perspectives, la poursuite et l'achèvement du projet de migration vers le système SYDONIAWorld constitue une action majeure qui devra connaître son aboutissement définitif au cours du premier trimestre de cette année, notamment grâce aux appuis financiers nécessaires et attendus.

L'administration devra poursuivre les réformes internes initiées depuis plusieurs années mais dont les résultats demeurent encore mitigés. Il s'agira notamment d'améliorer les contrôles immédiats et la prise en charge des marchandises par une meilleure exploitation du scanner à conteneur et par l'intégration effective de l'analyse et de la gestion des risques.

Enfin, l'accomplissement par les services douaniers de leurs missions, aussi bien sur le plan fiscal qu'économique, devra reposer sur un assainissement progressif de l'environnement de travail ainsi qu'une plus grande collaboration avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, intervenant dans les échanges de marchandises, à travers notamment :

La mise en place du Programme de Partenaires Privilégiés qui s'adresse aux opérateurs économiques dans le but de leur octroyer un agrément d'opérateurs économiques privilégiés qui s'appuie sur le pilier douane-entreprise du cadre des Normes SAFE de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ;

La mise en place d'un cadre de dialogue social permanent avec les partenaires sociaux ;

L'opérationnalisation du site internet de la DGDDI et la mise en place d'une stratégie de communication et de relations publiques en vue d'améliorer en permanence l'image du service ;

La mise en place d'une base de données valeur pour permettre une meilleure détermination de la valeur en douane des marchandises importées par la création des codes de spécification tarifaire (CST) du système informatique SYDONIAWorld ;

La redéfinition des critères de sélectivité à travers le Système Informatisé de l'Analyse des Risques (SIAR) dont ce logiciel s'inscrit dans le cadre du contrat signé depuis 2012 entre la société COTECNA et l'Etat Gabonais ;

La mise en place d'un Guichet Unique Electronique Multimodal (GUEM) : outil s'inscrivant dans le processus de digitalisation de l'Administration Publique et permettant la simplification des procédures de dédouanement, la réduction des coûts et l'optimisation de la collecte des recettes douanières.

La mise en œuvre des outils de modernisation de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) basés sur les compétences de MADAO de l'Organisation Mondiale des Douanes.



Lined writing area consisting of 30 horizontal lines.



Lined writing area consisting of multiple horizontal lines for text entry.



Lined writing area consisting of multiple horizontal lines for text entry.





**SCANNEZ LE QR CODE
POUR ACCÉDER À NOTRE
CONTENU MULTIMÉDIA**

